

Ressources budgétaires - Conservatoire National de Région - École Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1994-1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription au Conservatoire National de Région et à l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon pour l'année scolaire 1994-1995 :

I - Conservatoire National de Région

La tarification proposée a été complètement modifiée et établie en fonction de la nouvelle organisation pédagogique mise en place au Conservatoire de Besançon depuis la rentrée scolaire 1991-1992, par suite d'une réforme de l'enseignement musical décidée par la Direction de la Musique au Ministère de la Culture et de la Communication ; une comparaison avec la tarification précédente établie selon les disciplines et le nombre de disciplines choisies ne saurait donc s'effectuer.

Il convient de préciser également qu'une distinction a été opérée en fonction de l'origine géographique des élèves :

Droits d'Écolage - Année scolaire 1994-1995

Tarifs annuels applicables aux départements Traditionnel et Horaires Aménagés (du CE1 à la 3^{ème} comprise)

	Besançon	District	Département	Autres	Observations
Formation musicale	400 F	700 F	1 200 F	1 650 F	
Cycle 1	896 F	1 364 F	1 788 F	1 966 F	Un forfait de 500 F est demandé en sus pour les classes de piano, clavecin, orgue et harpe ainsi que celle de danse et chant (présence d'un accompagnateur)
Cycle 2	980 F	1 718 F	1 964 F	2 162 F	
Cycle 3	1 072 F	1 876 F	2 144 F	2 358 F	

Il y a lieu de préciser que :

- une somme de 400 F sera perçue au moment de l'inscription et ne pourra être restituée en cas de désistement,

- la tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écolage est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

Un droit d'inscription forfaitaire de 60 F / année scolaire destiné à couvrir les frais de dossiers est demandé comme les années précédentes.

Location des instruments

Violon, alto, clarinette, flûte, cor, trompette, trombone	100 F/mois
Violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone	110 F/mois
Ces tarifs de location sont inchangés par rapport à l'année scolaire 1992-1993	

II - École Régionale des Beaux-Arts

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Ils subissent une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente ; un tarif particulier a été établi pour les élèves originaires du District et sera mis en application dès la rentrée 1994-1995.

Cycles	Besançon		District	Autres	
	1993-1994	1994-1995	1994-1995	1993-1994	1994-1995
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 000 F	1 300 F	1 500 F	2 050 F	2 665 F
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 070 F	1 390 F	1 590 F	2 170 F	2 820 F
Cours périscolaires	530 F	690 F	890 F	1 080 F	1 400 F

M. NACHIN : Je ne sais pas si c'est vraiment à cet endroit-là que je dois intervenir, peut-être que ce sera plus tard... (rires).

M. LE MAIRE : Si vous intervenez en rapport avec ce que l'on vient de vous indiquer, c'est-à-dire sur les droits d'inscription École des Beaux-Arts, Conservatoire, Bibliothèques, c'est d'accord. Si c'est hors de ce cadre, je serai tenu de vous couper la parole.

M. NACHIN : Il est bien évident que si mon intervention est mal placée, on me conseillera de la reporter à plus tard ! Je voudrais, puisqu'on parle du Conservatoire National de Région, faire part de mon inquiétude. Des enseignants du Conservatoire National de Région, lorsqu'ils ont appris qu'une délibération de la Municipalité avait décidé la suppression de la section architecture - collaborateur d'architecte...

M. LE MAIRE : Vous faites confusion car ce n'est pas au Conservatoire National de Région mais à l'École des Beaux-Arts.

M. NACHIN : C'est en effet une confusion de ma part, mais je pense que tout le monde avait compris qu'il s'agissait de l'École des Beaux-Arts et non du Conservatoire.

Je voudrais savoir ce qui justifie la suppression de cette section alors que les étudiants qui en sortent trouvent tous un emploi, que c'est une formation particulièrement bien cotée avec de nombreux débouchés régionaux, qui correspond à des besoins régionaux et nationaux vraiment avérés. Je voudrais savoir quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez apparemment décidé cette suppression et si c'est en rapport avec les conclusions du Cabinet BOSSARD Consultants que cette décision a été prise, initiative que je déplore vivement si elle est confirmée.

M. LE MAIRE : C'est encore un petit cavalier, mais ce n'est pas grave. Vous êtes ici le représentant d'une certaine opposition, un peu le «poil à gratter» du Conseil Municipal et je le comprends, donc on parle de droits d'inscription et vous parlez de professeurs et de section d'architecture.

J'ai reçu ce matin les professeurs concernés, mon Adjoint à la Culture les a reçus cet après-midi, M. le Secrétaire Général les a reçus également. Nous nous sommes expliqués et c'est effectivement dans une mesure d'économie que nous pensons, la décision n'est pas prise, elle le sera d'ici la rentrée, supprimer cette section qui n'est pas reconnue par le Ministère, qui pratiquement ne fait pas partie de l'École Régionale des Beaux-Arts mais que nous avons financée pourtant depuis des années. C'est effectivement à la suite des études de BOSSARD Consultants, mais sur proposition venant de l'établissement lui-même, que nous envisageons de placer cette section, qui est utile c'est vrai, là où elle devrait être, c'est-à-dire dans l'Éducation Nationale. C'est effectivement une section d'architecture qui n'a rien à voir avec l'École des Beaux-Arts qui forme à des fonctions artistiques. C'est les raisons pour lesquelles nous sommes en discussion et nous envisageons pour la rentrée sa fermeture probable à condition de trouver une solution avec le Rectorat, l'Éducation Nationale qui devrait effectivement subvenir à ces besoins en formation ou même à la limite la Région. Mais c'est effectivement un secteur qui n'est pas de la compétence, qui n'a jamais été de la compétence de la Ville. C'est vrai qu'il y a les faits acquis et nous sommes heureux que cette section ait formé de très nombreux professionnels de l'architecture et du bâtiment, mais vous savez aussi les conditions dans lesquelles on s'efforce de boucler un budget avec des mesures d'économie qui viendront progressivement, nous en reparlerons tout à l'heure, et des recettes complémentaires.

M. MATHIEU : Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur les droits d'entrée au Musée. Je comprends bien les raisons, qu'on nous a expliquées à maintes reprises, d'économie. Je ne suis pas sûr que les recettes supplémentaires seront considérables par l'institution des droits d'entrée du Musée et je me demande si on ne pourrait pas là raisonner autrement. Vous savez l'intérêt que je porte au Musée. Cela fait longtemps que je me demande si la gratuité totale au bout du compte pour ce genre d'établissement ne serait pas une solution. On a réfléchi il y a quelques années au phénomène qui consiste à tout simplement éditer un billet d'entrée, c'est-à-dire recevoir les gens, leur donner un billet, encaisser l'argent, rendre la monnaie etc. et on s'est aperçu que si on faisait un calcul économique de l'ensemble de ces opérations, on n'était pas loin du prix du droit d'entrée. Je sais bien que tous les raisonnements peuvent prêter à sourire à un moment ou à un autre, mais pour ce qui me concerne je défendrai volontiers l'idée que les musées soient gratuits et spécialement pour les enfants jusqu'à 18 ans. J'ai fait, comme vous le savez, une école artistique et j'ai été très heureux de posséder un passeport d'entrée gratuite dans l'ensemble des musées de la Ville de Paris, c'était très agréable. Il y avait, à ce moment-là, beaucoup d'écoles qui en bénéficiaient, y compris des établissements secondaires, primaires, etc. et je me demande si là on ne pourrait pas faire un effort. Je sais bien que l'air est à la rigueur, je sais tout cela mais je me dis que dans la rigueur justement quelques heures au Musée cela peut faire passer les choses.

M. LE MAIRE : Merci de cette observation très pertinente mais c'est vrai qu'il faut qu'on trouve des recettes.

M. FERRÉOL : Pour répondre à Serge MATHIEU, je voulais préciser une chose qui n'a pas été suffisamment remarquée, c'est que la gratuité pour les enfants, pour les jeunes jusqu'à 18 ans est maintenue. La proposition qui vous est faite aujourd'hui concerne des classes, des groupes d'élèves qui utilisent le service éducatif du Musée, c'est-à-dire qui bénéficient d'un encadrement spécifique du personnel du Musée. Cela doit permettre à ces groupes, lorsqu'ils s'engagent sur un projet trimestriel ou annuel, de ne pas payer les 10 F que nous avons votés au précédent Conseil Municipal mais de leur proposer un forfait qui leur permet de faire un travail suivi pour une somme modique.

M. LE MAIRE : Je reviens à la décision que nous avons prise en décembre 1993 où l'entrée des groupes restait gratuite et l'entrée des visites commentées fixée à 10 F par élève. Ce passeport servira à ceux qui viendront plusieurs fois par an au Musée.

M. PINARD : S'agissant de la tarification pour fréquentation du Conservatoire et de l'École des Beaux-Arts, je me réjouis du fait qu'il y ait maintenant une tarification différenciée et qu'on tienne compte du geste positif de celles des communes qui ont adhéré au District. Et la modulation des tarifs que nous avons adoptée est encore tout à fait raisonnable parce que si je prends le cas de notre voisin, le District Urbain du Pays de Montbéliard, pour une discipline quand on est ressortissant du District, c'est 1 600 F et lorsqu'on n'y est pas, c'est 10 841 F. Quand on suit plusieurs disciplines, si l'on est du District, c'est 3 160 F, si l'on n'est pas du District, c'est 18 000 F.

On nous dira que c'est une tarification discriminatoire à l'égard des élèves d'origine modeste. Quand on est dans une commune comme Beure par exemple qui refuse toute coopération intercommunale, qu'on aille demander une bourse au Conseil Municipal de Beure et qu'on ne demande pas aux Bisontins de payer.

S'agissant de l'École des Beaux-Arts, je suis d'accord pour qu'on tienne compte de celles des filières qui débouchent sur un emploi, mais je voudrais quand même rappeler les chiffres. L'École des Beaux-Arts nous a coûté l'an passé 12 MF ; nous avons reçu une subvention de 2 MF de l'État, 450 000 F du Conseil Général après avoir beaucoup ramé et 0 F 0 centime de la Région pour cette École Régionale des Beaux-Arts, dont 22 % des élèves résident à Besançon, 17 % dans le reste du Doubs et les autres à l'extérieur. J'ai vu que notre collègue NACHIN avait formé un nouveau groupe annoncé au Conseil Régional. J'espère que par le biais de ses amis Conseillers Régionaux il fera en sorte que ce ne soit pas toujours les Bisontins qui paient et comme il est comme moi un ami du service public, j'ose espérer que l'Éducation Nationale s'impliquera dans cette affaire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 1994-1995.